

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 17 juillet 2023*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 14  
De présents : 13  
De votants : 13

Date de convocation : 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à vingt heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire,  
s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de  
Michel CASTANIER, Maire.

**Etaient présents :**

CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, BIOULAC Josiane, COURTOIS  
Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE  
Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MAS Maurice, MARCENAC Cédric,  
PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean Marc.

**Etaient absents :** Daniel MAZARD

**Secrétaire de séance :** Elisabeth KISS

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Mise en place des délégations des adjoints et des conseillers délégués.
- 2/ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2023.

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 1/ MISE EN PLACE DES DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUES

Le Conseil Municipal, réuni le 17 juillet 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la démarche de conciliation relative au litige portant sur une demande de mutation de licence IV selon l'article L.3332-4 du Code de la santé publique pour le camping « Le Cantalou » sis à Cassaniouze (15340).
- Donne délégation à Michel Castanier, Maire, pour défendre les intérêts de la commune et ester en justice dans l'affaire du camping.
- Autorise le Maire à donner délégation à Mme Elisabeth Kiss, première adjointe, à le représenter lors de la conciliation du 21 juillet 2023 et signer tout document en tant que de besoin.
- Accepte les délégations données aux différents adjoints.

## 2/ QUESTIONS DIVERSES

### a) Rénovation de bâtiments en centre-bourg de Cassaniouze

Le règlement de consultation du marché public de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation d'un bâtiment public en multiple rural (commerce, logement et gîte d'étape, réalisé par l'agence technique départementale « Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) fixe la date limite de réception des offres au jeudi 27 juillet 2023. L'examen des candidatures et des offres est prévu courant août prochain.

### b) Réfection de la porte de l'église du village du Prat

La porte de l'église du Prat nécessite des travaux compte tenu de l'action des intempéries sur les panneaux de bois la composant. Les demandes de devis seront prochainement faites auprès des menuisiers.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 22 h 30.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LA SECRÉTAIRE

Elisabeth KISS

LES MEMBRES

  
Franck  
Christophe (Haglus)  
Martine Boutrier